



Ce courrier est destiné aux
habitants de CHAMOUILLE

Laon, le 14 avril 2023

Important : Modification des jours et fréquences de ramassage des déchets

Madame, Monsieur,

La collecte et le traitement des déchets sont des sujets complexes qui touchent notre quotidien. Dans ce cadre, les nombreuses actions de sensibilisation et de prévention des déchets que mène le SIRTOM, pour vous accompagner au quotidien dans la gestion de vos déchets (équipement en composteur, actions de sensibilisation, ...), ont permis de collecter 170 kg par habitant d'ordures ménagères résiduelles en 2022, soit une diminution de 12 kg/hab par rapport à 2021. Mais il nous reste encore beaucoup à faire pour atteindre l'objectif de 140 kg.

En effet, il reste encore plus d'un déchet sur deux compostables ou recyclables dans nos sacs poubelles noirs.

De plus, malgré tous les efforts collectifs consentis, l'augmentation de la taxe générale pour les activités polluantes (TGAP), à verser à l'Etat, ainsi que l'inflation, entraînent des répercussions sur les coûts du service de collecte des déchets qui ne cessent d'augmenter.

Dans un contexte d'évolution réglementaire sur les biodéchets et de contraintes budgétaires, le SIRTOM se doit d'optimiser les différentes collectes. Cela va dans le sens de la maîtrise des coûts de fonctionnement et de la réduction des déchets.

Ainsi, les élus du Comité Syndical ont décidé de modifier la fréquence de ramassage des ordures ménagères résiduelles et des déchets verts **à partir du 15 mai 2023**.

Concernant les ordures ménagères résiduelles (bac à couvercle gris), le SIRTOM expérimentera, pendant un an, un ramassage une semaine sur deux.

Les déchets verts (bac à couvercle marron), quant à eux, seront désormais ramassés une semaine sur trois, entre le 1^{er} avril et le 30 novembre.

La fréquence de ramassage des emballages et papiers recyclables (bac à couvercle jaune) restera identique, soit une semaine sur deux.

Dorénavant, les jours de ramassage de vos déchets sont les suivants :

<u>Ordures ménagères résiduelles</u> Le LUNDI en semaine PAIRE à partir de 05:30	<u>Emballages et papiers recyclables</u> Le LUNDI en semaine IMPAIRE à partir de 05:30
<u>Déchets verts</u> Le JEUDI une semaine sur trois à partir de 08:45 aux dates suivantes pour 2023 : 18/05 8/06 29/06 20/07 10/08 31/08 21/09 12/10 2/11 23/11	
Position de ramassage des bacs : en bordure de trottoir, poignée tournée vers la route	

Pour accompagner ces changements, le SIRTOM prévoit d'équiper un composteur pour chaque habitation, n'en disposant pas encore, d'ici le début de l'année 2024 et de déployer le compostage partagé. Cela permettra une gestion sur place des déchets biodégradables et ainsi de réduire le poids des ordures ménagères résiduelles, comme l'impose la réglementation.

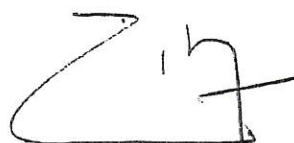
Nous nous rappelons, par ailleurs, que tous les emballages y compris les sacs plastiques vont dans le bac jaune ainsi que les revues, journaux, magazines, que les verres et textiles doivent être apportées aux bornes d'apport volontaire prévues à cet effet.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées ci-dessous.

Vous trouverez également de nombreux conseils et alternatives sur notre site internet.

Certain de votre compréhension quant à cette nécessaire évolution et vous remerciant de votre engagement dans la réussite de ce projet, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président



Eric DELHAYE